



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 15 mai 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue à huis clos au lieu ordinaire des délibérations le 15 mai 2021 à 10 h par voie de visioconférence en utilisant l'audio, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents à cette visioconférence, chacune de ses personnes s'étant identifiée individuellement, et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Jean-Philippe Martin	maire
Jean-Pierre Lavoie	cons. au poste no : 1
Daniel Kempa	cons. au poste no : 2
Christiane Légaré	cons. au poste no : 3
Jacques Hébert	cons. au poste no : 4
Denis Desautels	cons. au poste no : 6

Absence motivée : Madame Nathalie Paquet, directrice générale et secrétaire-trésorière

Assiste également à la séance madame Caroline Champoux, adjointe de direction.

Ouverture et mot de bienvenue du président

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue à tous.

Tenue de la séance à huis clos

118-05-2021

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a, par décrets, renouvelés de façons successives l'état d'urgence sanitaire et par conséquent, le 12 mai 2021 le décret numéro 660-2021 a prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 21 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que, la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

QUE la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence en utilisant l'audio.

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, appuyé par madame Christiane Légaré et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la présente séance soit tenue à huis clos.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 15 mai 2021

119-05-2021

Enregistrement de la séance

CONSIDÉRANT le contexte actuel découlant de la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 introduit maintenant certaines exigences concernant les séances qui devraient être en temps normal publiques ;

CONSIDÉRANT QU'une telle séance doit désormais être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE, pour satisfaire à cette obligation, la Municipalité peut recourir à différents moyens ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confirmer le mode de diffusion de la présente séance ;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa appuyé par Jean-Pierre Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs procède à l'enregistrement audio pour la diffusion de la présente séance du conseil Municipal.

Adoptée à l'unanimité

Adoption de l'ordre du jour

120-05-2021

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Daniel Kempa appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour avec les modifications suivantes et tel que reproduit ci-dessous :

Ajout du point suivant :

3.5 Appel de candidatures pour le poste d'adjoint à l'environnement

ASSEMBLÉE DU 15 MAI 2021

Ouverture et mot de bienvenue du président

Tenue de la séance à huis clos

Enregistrement de la séance

Adoption de l'ordre du jour

1. Administration

1.1 Nomination de la secrétaire d'assemblée

1.2 Procès-verbaux

1.2.1 Procès-verbal de la séance du 17 avril 2021

1.2.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 avril 2021

1.3 Désignation d'un nouvel administrateur principal chez Desjardins

1.4 Règlement

1.4.1 Compte-rendu de la consultation publique pour le premier projet de règlement numéro 367-21-01

1.4.2 Adoption du règlement 367-21-01 modifiant le règlement de zonage # 367-02 en concordance au règlement 355-2020 de la MRC des Laurentides

1.4.3 Avis de motion du règlement numéro 361-21-01 sur la tarification du Service de sécurité incendie dans le cadre d'incendie de véhicules roulants des non-résidents

1.4.4 Dépôt et présentation du règlement numéro 361-21-01 sur la tarification du Service de sécurité incendie dans le cadre d'incendie de véhicules roulants des non-résidents

1.5 Autorisation de procéder à la résiliation du contrat pour Voilà ! module taxation de PG solution

1.6 Vote par correspondance - Ajout des personnes de 70 ans et plus

2. Ressources financières

2.1 Dépôt du rapport des dépenses d'avril 2021



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 15 mai 2021

3. Ressources humaines

- 3.1 Embauche de pompiers
- 3.2 Embauche d'un préposé à l'écocentre
- 3.3 Embauche d'un employé à l'embellissement
- 3.4 Appel de candidature au poste de directeur général adjoint et greffe
- 3.5 Appel de candidatures pour le poste d'adjoint à l'environnement

4. Ressources matérielles et immobilières

- 4.1 Autorisation de procéder à l'achat d'un tracteur à gazon
- 4.2 Autorisation de procéder à l'achat de table à piquenique

5. Sécurité publique

Aucun sujet

6. Réseau routier, transport

- 6.1 Autorisation de dépôt pour le programme TECQ
- 6.2 Octroi du contrat pour l'épandage de l'abat poussière
- 6.3 Octroi du contrat pour le balayage des chemins
- 6.4 Octroi du contrat pour la réfection de la chaussée du chemin du Lac Quenouille
- 6.5 Octroi du contrat pour la réparation de la pelle mécanique

7. Gestion du territoire et du milieu

- 7.1 Demande de PIIA
 - 7.1.1 Demande PIIA — matricule 3915-11-9183, chemin Charron
- 7.2 Approbation du plan de revégétalisation du 5 ch. Colibri
- 7.3 Demande de consentement municipal/MTQ – MT97M-LCP-D01
- 7.4 Dépôt du rapport d'inspection du barrage du lac Gagnon

8. Service à la collectivité

- 8.1 Adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant
- 8.2 Appui à la Fondation émergence pour la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

Période de questions

Levée de l'assemblée

1. Administration

1.1 Nomination de la secrétaire d'assemblée

121-05-2021

CONSIDÉRANT QUE madame Nathalie Paquet, directrice générale et secrétaire-trésorière, est dans l'impossibilité d'être présente à cette séance ;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, appuyé par monsieur Daniel Kempa et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE madame Caroline Champoux, adjointe de direction, agisse à titre de secrétaire d'assemblée durant la présente séance régulière en remplacement de madame Nathalie Paquet, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

1.2 Procès-verbaux

1.2.1 Procès-verbal de la séance du 17 avril 2021

122-05-2021

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents.

QUE le procès-verbal de la séance du 17 avril 2021 soit et est accepté.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 15 mai 2021

	<p>1.2.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 avril 2021</p> <p>Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, appuyé par madame Christiane Légaré et résolu à l'unanimité des membres présents.</p> <p>QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 avril 2021 soit et est accepté.</p> <p style="text-align: right;">Adoptée à l'unanimité</p>
123-05-2021	
	<p>1.3 Désignation d'un nouvel administrateur principal chez Desjardins</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Lacs a adhéré à AccèsD Affaires et a nommé un ou plusieurs administrateurs principaux ;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier ou ajouter un ou des administrateurs principaux ;</p> <p>Il est proposé par monsieur Daniel Kempa appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents ;</p> <p>QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, actuellement madame Nathalie Paquet, demeure administratrice principale aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin ;</p> <p>ET</p> <p>QUE la Municipalité de Val-des-Lacs ajoute le directeur des finances et trésorerie actuellement, monsieur Robert Belliveau, à titre d'administrateur principal et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.</p> <p style="text-align: right;">Adoptée à l'unanimité</p>
124-05-2021	
	<p>1.4 Règlement</p> <p>1.4.1 Compte-rendu de la consultation publique pour le premier projet de règlement numéro 367-21-01</p> <p>La consultation publique écrite a été réalisée du 21 avril 2021 au 14 mai 2021 et aucun citoyen ne s'est prononcé ou n'a émis de commentaires.</p> <p>1.4.2 Adoption du règlement 367-21-01 modifiant le règlement de zonage # 367-02 en concordance au règlement 355-2020 de la MRC des Laurentides</p>
125-05-2021	
	<p>CONSIDÉRANT QUE le conseil a déposé un avis de motion sous la résolution 068-03-2021 lors de la séance du 20 mars 2021 ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté un premier projet de règlement sous la résolution 069-03-2021 lors de la séance du 20 mars 2021 ;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il y a eu la tenue d'une assemblée publique de consultation écrite selon l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme du 21 avril 2021 au 14 mai 2021 à 12 h, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 433-2021 du ministre de la Santé et Services sociaux ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le présent règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire ;</p>
126-05-2021	



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 15 mai 2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une prolongation de délai jusqu'au 1^{er} septembre 2021 en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour l'adoption d'un tel règlement ;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, appuyé par monsieur Daniel Kempa et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil de la municipalité adopte le règlement numéro 367-21-01 modifiant le règlement de zonage no. 367-02 en concordance au règlement 355-2020 de la MRC des Laurentides.

ET

QUE le conseil autorise la direction à procéder à l'envoi du présent règlement à la MRC des Laurentides.

Adoptée à l'unanimité

1.4.3 Avis de motion du règlement numéro 361-21-01 sur la tarification du Service de sécurité incendie dans le cadre d'incendie de véhicules roulants des non-résidents

127-05-2021

Madame Christiane Légaré, donne l'avis de motion à l'effet qu'il y aura à une séance ultérieure l'adoption d'un règlement modifiant le règlement sur la tarification du service de sécurité incendie dans le cadre d'incendie de véhicules roulants des non-résidents.

1.4.4 Dépôt et présentation du règlement numéro 361-21-01 sur la tarification du Service de sécurité incendie dans le cadre d'incendie de véhicules roulants des non-résidents

128-05-2021

Monsieur Denis Desautels confirme le dépôt et la présentation du règlement numéro 361-21-01 sur la tarification du Service de sécurité incendie dans le cadre d'incendie de véhicules roulants des non-résidents

1.4.5 Autorisation de procéder à la résiliation du contrat pour Voilà ! module taxation de PG solution

129-05-2021

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité a autorisé l'achat du module Voilà ! de PG solutions sous la résolution no. 359-11-2020 à la séance de novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le module a été acquis afin de permettre aux citoyens la consultation de leur solde de taxes en temps réel via une plateforme web ;

CONSIDÉRANT la confirmation, par PG solutions, que ce module ne donne pas le solde de taxes en temps réel ;

CONSIDÉRANT QUE le module ne répond pas aux besoins de la Municipalité ;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, appuyé par madame Christiane Légaré et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil autorise la directrice générale à demander un remboursement pour la somme payée à ce jour.



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 15 mai 2021

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à demander l'annulation dudit contrat et de signer tous les documents en lien avec cette demande.

ET

QUE le conseil abroge la résolution 359-11-2020.

Adoptée à l'unanimité

1.5 Vote par correspondance - Ajout des personnes de 70 ans et plus

130-05-2021

CONSIDÉRANT l'élection générale municipale à venir le 7 novembre 2021 en contexte de pandémie de la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L. Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ([2021] 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et le *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le *Règlement du DGE*) ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande ;

CONSIDÉRANT QUE le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des troisième et quatrième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections ;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, appuyé par monsieur Daniel Kempa et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil permette à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande.

QUE le conseil autorise la transmission à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 15 mai 2021

2 Ressources financières

2.1 Dépôt du rapport des dépenses d'avril 2021

131-05-2021

Monsieur Denis Desautels, constate le dépôt du rapport de dépenses pour la période du 1^{er} au 30 avril 2021 :

Rapport des dépenses au 30 avril 2021

Les chèques no 10 712 à 10 753	Montant total de :	45 946,67 \$
--------------------------------	--------------------	--------------

Les paiements par internet et les retraits directs pour le mois		26 906,44 \$
---	--	--------------

Pour un total de déboursés pour le mois d'avril 2021		72 853,11 \$
--	--	--------------

Rapport des salaires du mois		47 709,35 \$
------------------------------	--	--------------

QUE le rapport des dépenses du mois d'avril 2021 au montant total de 120 562,46 \$ soit et est accepté.

Adoptée à l'unanimité

3 Ressources humaines

3.1 Embauche de pompiers

132-05-2021

CONSIDÉRANT les candidatures reçues de messieurs Alexandre Legault, Mathieu Charrette et Frédéric Fortin-Lavergne pour occuper un poste de pompier volontaire dans le Service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du comité de sélection ;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, appuyé par monsieur Jacques Hébert et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs embauche messieurs Alexandre Legault, Mathieu Charrette et Frédéric Fortin-Lavergne au poste de pompier volontaire pour le service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité

3.2 Embauche d'un préposé à l'écocentre

133-05-2021

CONSIDÉRANT la candidature reçue de monsieur Louis-Philippe Doré pour occuper le poste de préposé à l'écocentre comme remplaceant de l'employé régulier numéro 02-0028, lorsque nécessaire ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection ;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, appuyé par monsieur Daniel Kempa et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs embauche monsieur Louis-Philippe Doré au poste de préposé à l'écocentre comme remplaceant de l'employé régulier numéro 02-0028, selon les termes de la convention collective en vigueur des cols bleus.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 15 mai 2021

134-05-2021

3.3 **Embauche d'un employé à l'embellissement**

CONSIDÉRANT la candidature reçue de monsieur Louis-Philippe Doré pour occuper le poste de préposé à l'embellissement ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection ;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, appuyé par madame Christiane Légaré et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs embauche monsieur Louis-Philippe Doré au poste de préposé à l'embellissement selon les termes de la convention collective en vigueur des cols bleus.

Adoptée à l'unanimité

135-05-2021

3.4 **Appel de candidature au poste de directeur général adjoint et greffe**

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables de l'avocat-conseil en ressources humaines de la Municipalité ;

Il est proposé par madame Christiane Légaré, appuyé par monsieur Daniel Kempa et résolu à la majorité des membres présents ;

Pour : 4
Contre : 1

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel de candidatures pour le poste de directeur général adjoint et greffe

Adoptée à la majorité

136-05-2021

3.5 **Appel de candidature au poste d'adjoint à l'environnement**

CONSIDÉRANT QUE l'adjoint à l'environnement actuel a annoncé son départ le ou vers le mois d'août 2021 pour un retour aux études ;

CONSIDÉRANT QUE ce poste doit être pourvu en raison des besoins de la Municipalité ;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, appuyé par madame Christiane Légaré et résolu à la majorité des membres présents ;

Pour : 4
Contre : 1

QUE le conseil autorise l'affichage pour le poste d'adjoint à l'environnement conformément à la convention collective en vigueur.

Adoptée à la majorité

4 **Ressources matérielles et immobilières**

4.1 **Autorisation de procéder à l'achat d'un tracteur à gazon**

137-05-2021

CONSIDÉRANT le besoin de la Municipalité d'acquérir un tracteur à gazon, pour effectuer les travaux d'embellissement ;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice des travaux publics ;



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 15 mai 2021

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, appuyé par madame Christiane Légaré et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil autorise l'achat d'un tracteur à gazon pour la somme maximale de 2 600,00 \$ plus taxes, incluant l'achat de lames supplémentaires.

Adoptée à l'unanimité

4.2 Autorisation de procéder à l'achat de table à pique-nique

138-05-2021

CONSIDÉRANT QUE certaines tables à pique-nique de la municipalité sont désuètes ;

CONSIDÉRANT la soumission présentée par la directrice des travaux publics pour l'achat de neuf (9) tables en bois ;

Il est proposé par madame Christiane Légaré, appuyé par monsieur Denis Desautels et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise l'achat de neuf (9) tables à pique-nique en bois au montant de 160 \$ l'unité plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

5 Sécurité publique

Aucun point

6 Réseau routier, transport

6.1 Autorisation de dépôt pour le programme TECQ

139-05-2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation :

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, appuyé par madame Christiane Légaré, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 15 mai 2021

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coût des travaux admissibles.

Adoptée à l'unanimité

6.2 Octroi du contrat pour l'épandage de l'abat poussière

140-05-2021

CONSIDÉRANT le lancement de l'appel d'offres pour la fourniture et l'épandage de l'abat-poussière pour l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu trois (3) soumissions ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 23 avril 2021 à 10 h 20 devant témoins ;

CONSIDÉRANT l'analyse des conformités techniques et administratives ;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise *Sel Icecat inc.* ;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi du contrat se fait conformément à l'appel d'offres et à la soumission reçue ;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, appuyé par monsieur Jacques Hébert, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs octroie le contrat de fourniture et d'épandage de l'abat-poussière pour l'année 2021 à l'entreprise *Sel Icecat inc.* pour une somme maximale de 59 557,05 \$ incluant les taxes applicables, le tout conformément à l'appel d'offres et à la soumission reçue.

Adoptée à l'unanimité

6.3 Octroi du contrat pour le balayage des chemins

141-05-2021

CONSIDÉRANT le lancement de l'appel d'offres pour le balayage des chemins pour l'année 2021 auprès de cinq (5) firmes ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une (1) soumission au montant de 13 680 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a budgété la somme de 13 000 \$ pour le balayage des chemins 2021 ;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, appuyé par monsieur Jacques Hébert, et résolu à l'unanimité des membres présents :



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 15 mai 2021

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs octroie le contrat de balayage des chemins pour l'année 2021 à l'entreprise Multiservices MD inc. pour une somme de 13 680 \$ plus les taxes applicables.

ET

QUE le montant excédentaire au budget soit imputé au poste budgétaire 02 32 000 515 - *Location véhicules - voirie*.

Adoptée à l'unanimité

6.4 Octroi du contrat pour la réfection de la chaussée du chemin du Lac Quenouille

142-05-2021

CONSIDÉRANT le lancement de l'appel d'offres sur SEAO en date du 15 avril 2021 pour la réfection de la chaussée du chemin du lac Quenouille ;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture des sept (7) soumissions reçues en date du 3 mai 2021 :

CONSIDÉRANT QUE Pavage Multipro inc. est le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 1 694 654,40 \$ avant les taxes applicables ;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil octroi le contrat de la réfection du chemin du Lac Quenouille à l'entreprise Pavage Multipro inc. au montant de 1 694 654,40 avant les taxes applicables.

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents en lien avec ce contrat et à effectuer le suivi de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

6.5 Octroi du contrat pour la réparation de la pelle mécanique

143-05-2021

CONSIDÉRANT QUE la pelle mécanique nécessite des réparations ;

CONSIDÉRANT le montant prévu au PTI pour la pelle mécanique ;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice des travaux publics

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Brandt ;

CONSIDÉRANT QUE des réparations supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires ;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, appuyé par madame Christiane Légaré et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise la réparation de la pelle mécanique.

QUE le conseil autorise la somme maximale de 28 500 \$ pour effectuer lesdites réparations.

ET

QUE la somme nécessaire soit prise au fonds de roulement sur une période de 10 ans.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 15 mai 2021

7 Gestion du territoire et du milieu

7.1 Demande de PIIA

7.1.1 Demande PIIA 2021-02 - matricule 3915-11-9183, chemin Charron

144-05-2021

CONSIDÉRANT le dépôt de la demande de PIIA numéro 2021-02 déposée en date du mois d'avril 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de PIIA vise la construction d'un bâtiment principal d'une superficie totale de 108,9 mètres carrés, dont le point le plus près sera localisé à 24,93 mètres de la ligne des hautes eaux ;

CONSIDÉRANT QUE le projet visé par la demande est assujetti au PIIA pourtour des lacs du règlement numéro 412-18-01 modifiant le règlement numéro 412-09 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au PIIA pourtour de lacs puisque la superficie totale de la nouvelle construction se retrouve à moins de 50 mètres de la ligne des hautes eaux (24,93 mètres) ;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux et les couleurs proposés respectent le PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA pourtour des lacs du règlement numéro : 412-18-01 ;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs accepte la recommandation du CCU et permet la réalisation de la demande de PIIA 2021-02 telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

7.2 Approbation du plan de revégétalisation du 5 ch. Colibri

145-05-2021

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée sous la résolution 411-12-2020 lors de la séance du 19 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE dans la résolution précitée, un plan de revégétalisation devait être présenté avant le 1^{er} juin 2021 au CCU ;

CONSIDÉRANT QUE ledit plan a été déposé au CCU par le propriétaire terrien ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande l'approbation du plan tel que déposé ;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, appuyé par madame Christiane Légaré et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil approuve le plan de revégétalisation proposé.

ET

QUE le conseil permet l'agrandissement du bâtiment principal résidentiel tel que présenté par la demande dérogation mineure DM-2020-11.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 15 mai 2021

146-05-2021

7.3 Demande de consentement municipal/MTQ – MT97M-LCP-D01

CONSIDÉRANT la réception de la demande MT97M-LCP-D01 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'inspecteur en urbanisme ;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, appuyé par monsieur Denis Desautels et résolu unanimement des membres présents ;

QUE la Municipalité accepte et autorise les travaux nécessaires.

ET

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à signer les documents nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

147-05-2021

7.4 Dépôt du rapport d'inspection du barrage du lac Gagnon

Monsieur Denis Desautels prend acte du dépôt du rapport réalisé par la firme Équipe Laurence, ingénierie civile.

Monsieur le maire, mentionne que des soumissions seront faites pour les réparations suggérées.

8 Service à la collectivité

8.1 Adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant

148-05-2021

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance ;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants ;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, appuyé par madame Christiane Légaré et résolu unanimement des membres présents ;

QUE le conseil de la municipalité de Val-des-Lacs adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics.
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours.
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière.
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges.
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance.
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants.



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE 15 mai 2021

- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants.
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

Adoptée à l'unanimité

8.2 Appui à la Fondation émergence pour la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

149-05-2021

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Il est proposé par madame Christiane Légaré, appuyé par monsieur Denis Desautels et résolu unanimement des membres présents ;

QUE le 17 mai soit proclamé JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

ET

QUE lors de cette journée, le drapeau de la fierté sera hissé à l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

La période de questions a débuté à 10 h 52 et s'est terminée à 10 h 58.



No de résolution
ou annotation

150-05-2021

SÉANCE ORDINAIRE

15 mai 2021

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Daniel Kempa appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée pour clore la séance. Il est 10 h 59.

Adoptée à l'unanimité

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Jean-Philippe Martin
Maire

Caroline Champoux
Adjointe de direction

Je soussigné Jean-Philippe Martin, maire de la municipalité de Val-des-Lacs, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Philippe Martin
Maire



No de résolution
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE
15 mai 2021
